

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal 19 décembre 2006

Date de la convocation

le 14 décembre 2006

Date de l'affichage

le 14 décembre 2006

Présents :

L'an deux mil six, le dix neuf décembre à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à l'annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

Mrs PAILLART, TESTARD, BLANCHARD, Mmes FRANCOIS, CONSTANTIN, LACOMBLE, Mrs LALUC, WIDOOT, BIZET.

Excusés :

Mme MOREL, Mrs BLOND, CHIPOT.

Absents ayant donné procuration :

Mme MOREL à Mr BLANCHARD, Mr BLOND à Mr PAILLART, Mr CHIPOT à Mr WIDOOT.

Secrétaire de séance :

Mme CONSTANTIN

A l'ordre du jour

- Adoption du compte rendu du 16 octobre 2006
- Droit de préemption : vente habitation 31 rue Roger Froissart
vente lot de pêche étang Herchies n°133
- Renouvellement de la convention D.D.E/Mairie d'Herchies – ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)
- Cté Agglomération du Beauvaisis : convention sur les modalités d'échanges des données du S.I.G. – données du cadastre (Système d'Information Géographique) et convention sur la mise à disposition de matériel dans le cadre du déploiement du S.I.G. – antenne satellite
- Cté Agglomération du Beauvaisis : extension du périmètre – adhésion des communes d'Auneuil, Berneuil en Bray et Auteuil au 1/1/2007
- Cté Agglomération du Beauvaisis : convention chantier d'insertion itinérant
- Participation financière 2005 centre de loisirs de Marseille en Beauvaisis
- Mise aux normes de sécurité de l'annexe de la Mairie
- Eclairage public
- Questions diverses

Monsieur le Maire remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

1. Approbation du compte-rendu du 16 octobre 2006

Remarque de Monsieur TESTARD : point sur les limites intercommunales : il précise que les vestiaires et le stade appartiennent à la commune d'Herchies mais qu'ils sont situés sur le territoire de la commune Milly sur Thérain.

⇒ Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Droits de préemption

- vente habitation 31 rue Roger Froissart
- vente lot de pêche n°133 à l'étang d'Herchies

⇒ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.

3. Renouvellement de la convention D.D.E/Mairie d'Herchies – ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Monsieur le Maire présente la convention aux membres du Conseil. Celle-ci concerne l'assistance technique de la DDE de Beauvais pour les missions suivantes : voirie, aménagement et habitat (permis de construire, déclaration de travaux...).

Le coût annuel du service est de 137.70 € (coût actualisé tous les ans par l'index ingénierie).

⇒ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler la convention entre la DDE et la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

4. Cté Agglomération du Beauvaisis : convention sur les modalités d'échanges des données du S.I.G. – données du cadastre (Système d'Information Géographique) et convention sur la mise à disposition de matériel dans le cadre du déploiement du S.I.G. – antenne satellite

Monsieur le Maire présente deux conventions, l'une concerne la mise à disposition de matériel dans le cadre du déploiement du SIG (antenne satellite) pour avoir accès au réseau du SIG cadastre. L'autre concerne les modalités d'échanges des données du SIG par la mise à disposition d'un accès Internet direct entre la Mairie et la Communauté d'Agglo du Beauvaisis.

⇒ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les deux conventions avec la Communauté d'Agglo du Beauvaisis et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

5. Cté Agglomération du Beauvaisis : extension du périmètre – adhésion des communes d’Auneuil, Berneuil en Bray et Auteuil au 1/1/2007

Monsieur PAILLART présente la délibération de la Communauté d’Agglo en date du 26/9/2006.

⇒ Le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, l’adhésion des communes d’Auneuil, Berneuil en Bray, et Auteuil à la Communauté d’Agglo du Beauvaisis suite à la dissolution de la Communauté de Communes du Pays de Thelle Bray.

6. Cté Agglomération du Beauvaisis : convention chantier d’insertion itinérant

Monsieur PAILLART présente la convention chantier d’insertion itinérant. Cette convention a pour but d’entretenir le petit patrimoine local des communes rurales et d’aider à la réinsertion de personnes privées d’emploi.

Les travaux de remise en peinture extérieure du groupe scolaire d’Herchies seront réalisés.

⇒ Le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

7. Participation financière 2005 centre de loisirs de Marseille en Beauvaisis

Monsieur PAILLART donne lecture du courrier de Madame Christelle SANNIER contestant la décision par le conseil municipal lors de sa séance du 10 juillet dernier pour le refus de participer au financement du centre de loisirs de Marseille en Beauvaisis et réitérant sa demande de prise en charge par la commune de 132 € afin de couvrir une partie des frais qu’elle a engagé cet été pour l’accès de ses enfants au centre de loisirs de Marseille en Beauvaisis.

Après un large débat le conseil municipal décide de maintenir sa décision et propose que Monsieur PAILLART intervienne auprès de la Communauté d’Agglo du Beauvaisis pour la mise en place d’un ramassage entre les communes de Milly sur Thérain Troissereux Herchies afin que les enfants des villages puissent se rendre au centre de loisirs de la ville de Beauvais qui est moins onéreux.

Monsieur LALUC suggère que la Communauté d’Agglo intervienne dans la création et le financement de centre de loisirs regroupant plusieurs communes. Il serait plus normal et plus facile que les enfants puissent bénéficier d’un centre de loisirs prêt de leur domicile plutôt que de se rendre à Beauvais.

Monsieur PAILLART s’engage à faire part de cette suggestion auprès de la Communauté d’Agglo du Beauvaisis.

⇒ Le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, les points ci-dessus énumérés.

8. Mise aux normes de sécurité de l’annexe de la Mairie

Monsieur PAILLART et Monsieur BLANCHARD ont rencontrés les membres du SDIS 60 (pompiers de Beauvais) afin d’établir un rapport sur la sécurité de l’annexe de la Mairie.

Lors de la séance du 13 décembre 2006 le SDIS 60 (la Sous Commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public) a statué favorablement sur la mise aux normes de sécurité de l'annexe (procès verbal en date du 13 décembre 2006). L'annexe de la Mairie est considérée comme une « maison de quartier » de type L – 5^{ème} catégorie.

Des travaux d'isolation de la chaudière devront être réalisés. Des devis seront demandés aux entreprises compétentes.

⇒ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de mettre aux normes de sécurité l'annexe de la Mairie.

9. Eclairage Public

Monsieur PAILLART propose aux membres du Conseil Municipal de changer l'éclairage public dans les rues suivantes : Rue Roger Froissart, Résidence la Fontaine, rue du Manoir et rue du Moulin.

Pour la Résidence la Fontaine les lampadaires seront identiques a ceux de la Résidence le Vallon. Dans la rue Roger Froissart se seront des crosses de type Estoril. Les poteaux ne seront pas changés.

Monsieur PAILLART propose de mettre des lumières « orange » comme à la Résidence le Vallon pour harmoniser l'éclairage.

Monsieur PAILLART précise qu'il a sollicité Monsieur Olivier DASSAULT, Député de l'Oise, pour une subvention à hauteur de 50% sur les fonds parlementaires 2007. Il sera également demandé une subvention au SE 60 (Syndicat d'Electricité de l'Oise).

Des devis ont été demandés aux entreprises suivantes :

	lampadaires rue Roger Froissart	lampadaires Résidence la Fontaine	lampadaires rues du Moulin et Manoir + 1 rue Canthereine
Ent. THEBAULT d'Herchies :	17 808.44 € TTC	6 578.00 € TTC	14 607.94 € TTC
Ent. CO'ELEC de Noirémont :	22 574.50 € TTC	devis pas reçu à ce jour	devis pas reçu à ce jour
Ent. DAVEAUX de Marseille en Bvis :	20 918.04 € TTC	devis pas reçu à ce jour	devis pas reçu à ce jour

⇒ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise THEBAULT pour les travaux d'éclairage public sur la commune (montant total des travaux TTC : 38 994.38 € TTC soit 32 604.00 € HT.).

10. Questions diverses

⇒ Monsieur PAILLART précise qu'il faut réfléchir sur le gravillonnage 2007 dans les rues du village. La rue Georges Hernoux (de Monsieur MARY à Monsieur TILLET) est prévue. Il charge Monsieur Roger WIDOOT de faire le point sur les rues devant être gravillonnées.

⇒ Monsieur PAILLART informe que Madame Karine LEFEBVRE sera en congé maternité à partir du 26 février 2007.

Madame Mireille CLERIS assurera les fonctions de garderie le matin et de cantine en contrat CAE à partir du 8 janvier 2007.

Madame Françoise HENIN se voit attribuer d'autres fonctions, au sein de l'école.

⇒ Monsieur PAILLART informe que Monsieur Michel PECHIN est décédé le 10 décembre dernier à la Maison de retraite de Crévecoeur le Grand. Lors de ses obsèques et compte tenu qu'il n'avait quasiment pas de famille, la municipalité a offert une fleur.

⇒ Monsieur PAILLART informe que l'assemblage du bulletin infos 2006 est en cours. Il sollicite des volontaires.

⇒ Monsieur PAILLART rappelle que l'arbre de Noël pour le personnel communal aura lieu jeudi prochain à 18 heures 30 à l'annexe de la Mairie.

⇒ Madame LACOMBLED informe que la navette de la Communauté d'Agglo du Beauvaisis et que le transport en bus dans Beauvais est gratuit pour les personnes de plus de 60 ans.

⇒ Madame FRANCOIS précise qu'il n'y a pas beaucoup de volontaires pour effectuer la notation des illuminations de Noël (Monsieur J.Pierre BLOND et elle-même). Elle sollicite des personnes du conseil municipal. Madame LACOMBLED et Monsieur TESTARD se proposent.

La séance est levée à 21h15.